



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°094/2020)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Doyenné 56 - 58.
- Identité du demandeur: J.P.M. EUROPE SA – Mme Anne Catherine Galetic.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45217-2020(ART.177) : Démolir des entrepôts, box de garages et bureaux, et reconstruire un ensemble de 48 logements variés, jardins privés et jardin central collectif avec parking souterrain de 41 emplacements

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant).
- application de l'art.175/20 §1 du CoBAT : demande soumise à rapport d'incidences (rubrique 32 : plus de 2500m<sup>2</sup> de logements)

**L'enquête publique se déroule à partir du 03/06/2020 et jusqu'au 02/07/2020 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/ 348 66 30):**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne désirant être entendue doit, dans ses observations ou réclamations, demander à être convoquée par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le mercredi 15 juillet 2020 à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur **le site Internet** de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance** de la Commission.

Fait à Uccle,

le 03/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.